

Avis de publicité

Occupation temporaire du domaine public Le « Ti-Koad » du Centre Forêt Bocage à La Chapelle-Neuve Du 1^{er} juillet 2025 au 30 avril 2026

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « Education à l'environnement et à l'éco-citoyenneté », le Centre Forêt Bocage, propriété de la commune de La Chapelle-Neuve, est mis à la disposition de Guingamp-Paimpol Agglomération. Par conséquent, l'Agglomération a décidé de mettre à disposition le Centre Forêt Bocage.

A cet effet, un appel à candidatures est lancé en vue de sélectionner un candidat.

Comme d'importants travaux vont être réalisés sur le site en 2025 et 2026, un seul des 3 bâtiments est mis à disposition. Le bâtiment Ti-Koad sera lui-même en travaux sur une période de plusieurs mois. Un espace bureaux dans un modulaire pourra être mis en place pendant cette période. Les espaces extérieurs seront peu utilisables.

Le projet qui sera retenu devra être en lien avec les ambitions du projet de territoire de l'Agglomération : « Être créatif et productif : agir pour une terre créative et productrice de valeurs ajoutées », « Être redistributif : mettre en partage un service adapté aux habitants » et « Faire collectif : agir pour favoriser les coopérations citoyennes et institutionnelles » (Lien vers le projet de territoire : <https://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh/grands-projets/projet-de-territoire/>).

OBJET :

Appel à candidatures pour une occupation temporaire du domaine public sur le site du Centre Forêt Bocage à La Chapelle-Neuve (espace Ti-Koad), en application de l'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

LIEU :

Centre Forêt Bocage, 5 Hent An Dachenn Sport - 22160 La Chapelle Neuve

La surface occupée est de 269,25 m² (3 espaces bureaux, 2 salles d'animations, sanitaires et coin détente/boutique). Cette surface correspond au Ti-Koad uniquement.

Le projet de convention d'occupation temporaire comprend une description détaillée du site, disponible sur simple demande (uniquement par courriel).

DUREE : Du 1^{er} juillet 2025 au 30 avril 2026

CONDITIONS D'OCCUPATION :

Le site est mis à disposition en l'état. Comme il s'agit d'un bien mis à disposition de l'Agglomération dans le cadre d'une compétence transférée, l'occupation devra être en lien avec la compétence : « Education à l'environnement et éco-citoyenneté ».

REDEVANCE : 13,79 € / m² / an.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Le dossier de candidature (maximum 10 pages) devra comprendre : les coordonnées et le statut du candidat, son projet pour l'occupation du site, son plan de financement, ses compétences et son expérience professionnelle.

Dale limite de réception des candidatures : **Mardi 3 juin 2025 à 12h.**

Les offres devront être envoyées uniquement à l'adresse suivante : affairesfoncieres@guingamp-paimpol.bzh

POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS :

Service Biodiversité et environnement : Julie SAMSON (j.samson@guingamp-paimpol.bzh)

Guingamp-Paimpol Agglomération 11 rue de la Trinité 22 200 GUINGAMP

02 96 13 59 59 / www.guingamp-paimpol-agglo.bzh